

LICENCE

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2020-2021

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

<u>CHAMP :</u>	<input type="checkbox"/> Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical <input checked="" type="checkbox"/> Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien
<u>DIPLOME :</u>	Licence
<u>NIVEAU(X) :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} année
<u>MENTION :</u>	Administration Economique et Sociale
<u>PARCOURS- TYPE :</u>	<input type="checkbox"/> (<i>appellation du parcours-type 1</i>) <input type="checkbox"/> (<i>appellation du parcours-type 2</i>) <input type="checkbox"/> (<i>appellation du parcours-type 3</i>) <input type="checkbox"/> (<i>appellation du parcours-type 4</i>)
<u>ORIENTATION(S) :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> disciplinaire; <input type="checkbox"/> pluri- disciplinaire; <input type="checkbox"/> métier
<u>RÉGIME :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> formation initiale ; <input type="checkbox"/> formation continue
<u>MODALITÉS :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel ; <input type="checkbox"/> distanciel ; <input type="checkbox"/> hybride
<u>RESPONSABLE (S) PEDAGOGIQU E(S) :</u>	NORD : L1 AES (Moufia) : <i>en cours</i> L2 AES (Moufia) : Sylvain DOTTI L3 AES (Moufia) : Sabine GARABEDIAN SUD : L1 AES (Tampon) : <i>en cours</i> L2 AES (Tampon) : Pascal GALTIER

<p>GESTIONNAIR E(S) PEDAGOGIQU E(S) :</p>	<p>NORD :Pascal PAYET : pascal.payet@univ-reunion.fr</p> <p>SUD : Karen HOAREAU : karen.hoareau@univ-reunion.fr</p>

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales
- 1.1 **Les conditions d'admission**

<p style="text-align: center;">CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p>	<p>L'inscription en licence mention AES 1^{ère} année est de droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat français ou d'un diplôme reconnu comme équivalent.</p> <p>Pour les candidats à l'inscription en 1^{ère} année d'AES qui ne seraient pas titulaires d'un baccalauréat ni d'un diplôme reconnu comme équivalent, l'inscription reste possible après validation de la candidature par l'équipe pédagogique de la mention au titre de la validation des acquis.</p> <p>L'inscription en licence mention AES 2^{ème} ou 3^{ème} année est de droit pour tous les étudiants ayant validé l'année antérieure de la même mention, L1 AES pour l'inscription en L2 AES, L2 AES pour l'inscription en L3 AES, que les étudiants aient validé cette année antérieure au sein des composantes ou qu'ils aient suivi un cursus de même nature dans une autre université française, selon les conditions prévues au présent règlement.</p> <p>Les titulaires d'une première année de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) Économique ou Commerciale quelle que soit l'option (Économique, Scientifique ou Technologique) peuvent accéder de plein droit</p>

en L2 AES ou en L2 Economie-gestion.

Les titulaires d'une deuxième année de CPGE Économique ou Commerciale quelle que soit l'option (Économique, Scientifique ou Technologique) peuvent accéder de plein droit en L3 AES ou en L3 Economie-gestion, parcours Economie.

Les titulaires d'une première année de CPGE Lettres et Sciences Sociales peuvent accéder de plein droit en L2AES.

Les titulaires d'une deuxième année de CPGE Lettres et Sciences Sociales peuvent accéder de plein droit en L3 AES ou en L2 Economie-gestion, parcours Economie.

Les titulaires d'une première année et/ou d'une deuxième année de CPGE Scientifique - Mathématiques, Physique et Sciences de l'Ingénieur (MPSI), Physique, Chimie et Sciences de l'Ingénieur (PCSI), Physique, Technologie et Sciences de l'Ingénieur (PTSI), Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre (BCPST) - peuvent accéder de plein droit en L2 AES ou en L2 Economie-gestion, parcours Economie.

Les titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) des secteurs «services» peuvent accéder, selon l'intitulé du diplôme, de plein droit à la L2 Economie-Gestion et/ou la L2 AES (voir la liste des BTS admis).

Les titulaires d'un Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) peuvent accéder de plein droit à la L3 Economie-Gestion ou la L3 AES.

L'inscription en L2 et L3 ne sera possible qu'avec l'aval de l'équipe pédagogique de la mention pour les étudiants en provenance d'une licence d'AES délivrée par une université étrangère.

En cours de licence, le changement de mention est possible sur acceptation de l'équipe pédagogique de la mention d'accueil et dans les conditions par elle définies, qui doivent garantir au candidat les meilleures chances de réussite eu égard au niveau de compétences acquis, selon ce qu'en appréciera l'équipe pédagogique.

1.2 L'inscription pédagogique

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE
(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

<p>Modalités complémentaires à préciser (<i>Quand? Où? Après de qui? Etc.</i>)</p>	<p>L'inscription pédagogique se fait auprès du service pédagogique de la FDE, selon le calendrier arrêté par les instances de l'université.</p>
---	---

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

<p style="text-align: center;">CONTRAT PÉDAGOGIQUE <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> <u>[Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante (ConPeRe) est obligatoire pour les étudiants inscrits en licence et en licence professionnelle]</u></p>	
<p>Modalités de suivi du contrat pédagogique et d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser <i>(Après de qui? Où? Remédiation? Etc.)</i></p>	<p>Le contrat pédagogique est conclu entre l'étudiant et un tuteur placé sous l'autorité du responsable pédagogique de l'année concernée.</p> <p>Au vu de la trajectoire scolaire antérieure, le contrat définit les compétences que l'étudiant est encouragé à travailler s'il veut s'assurer de meilleures chances de réussite, précise si nécessaire les obligations en découlant et fixe le rythme des rendez-vous qui permettront de faire le point avec son tuteur quant à leur accomplissement.</p> <p>Le contrat pédagogique signale les problèmes de déficit de maîtrise des savoirs fondamentaux, à charge pour l'étudiant d'y remédier. Des dispositifs d'information et d'accompagnement sont proposés par le département d'économie de la FDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place d'un test de niveau lors de la réunion de pré-rentrée de L1 ● Mise en place d'un parcours de remédiation pour les « oui si » ● Accompagnement étudiants via : <ul style="list-style-type: none"> - les Ambassadeurs de la réussite - les tuteurs - les contractuels « ORE »
<p>Types d'aménagement proposés par la formation <i>(Régime spécifique, autres...)</i></p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>

1.4 Objectifs de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

[Pour la Licence, objectifs à préciser pour chacune des orientations et/ou parcours proposés, les compétences doivent être en conformité avec la fiche RNCP]

L'objectif de la licence AES est de fournir aux diplômés un solide socle de compétences de base en économie et en gestion ainsi qu'une culture générale et une formation intellectuelle leur permettant d'accéder ensuite sans difficulté dans les formations proposées au niveau master. Du point de vue de la pré-professionnalisation, les étudiants ont la possibilité d'affiner leur projet professionnel et de partir en stage tandis que les enseignements de comptabilité, d'informatique et de statistique peuvent s'appliquer dans un contexte d'entreprise ou d'administration publique.

Les futurs diplômés sont ainsi préparés à exercer des postes à responsabilités aussi bien dans le secteur privé que dans les administrations publiques. Cette mention propose donc une solide formation pluridisciplinaire.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	2 par année de Licence soit 6 sur les 3 années.
Nombre d'UE	1ère année : 24 UE proposées 2ème année : 24 UE proposées 3ème année : 25 UE proposées
Volume horaire étudiant de la formation <u>par année</u>	1ère année : 508h 2ème année : 556h 3ème année : 594h

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC. (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

Organisation de la maquette : voir maquettes

MCC : Voir annexe MCC

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, l'ensemble des étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.

Aux CM	Obligatoire
Aux TD	Obligatoire
Aux TP	Pas de TP
Dispense d'assiduité (A préciser)	<p>Dispense de droit aux étudiants salariés sur demande et sur présentation du contrat de travail (avec un minimum de 20h de travail hebdomadaire)</p> <p>Cas particuliers sur avis du RP de l'année concernée en accord avec le doyen ou vice-doyen en charge de l'économie.</p>

<p>Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)</p>	<p>Certificat médical ; autre attestation en adéquation avec tout événement de nature assez grave pour justifier l'absence (deuil familial...), à remettre au service de la pédagogie</p>
--	---

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année...)

<p style="text-align: center;">VALIDATION Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>Eléments constitutifs ou matières le cas échéant</p>	<p>Une matière = une UE</p>
<p>UE</p>	<p>Note > ou = à 10/20. Plusieurs évaluations sont possibles pour une même UE (cf MCC).</p>
<p>Bloc de connaissances et de compétences</p>	<p>Cf tableur MCC pour la correspondance UE/compétences</p>
<p>Semestre</p>	<p>Moyenne du semestre > ou = à 10/20</p>

Année	Moyenne des semestres $>$ ou $=$ à 10/20 (compensation entre semestres d'une même année de licence).
Diplôme	Validation de chacune des trois années et moyenne des trois années $=$ ou supérieure à 10 Pour chaque année et pour le diplôme des mentions sont accordées : Assez bien : $=$ ou supérieur à 12 Bien : $=$ ou supérieur à 14 Très Bien $=$ ou supérieur à 16

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	<p>Compensation entre UE au sein d'un semestre.</p> <p>Compensation entre les 2 semestres d'une même année de licence.</p>

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
---	--

<p>Préciser les modalités de capitalisation si besoin</p>	<p>Les UE dans lesquelles l'étudiant a obtenu la moyenne ou plus lui sont conservées en cas de redoublement..</p>
---	---

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

<p>POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU POUR CHAQUE ÉPREUVE, MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>A préciser</p>	<p>Les convocations prennent la forme d'un affichage sur le ou les panneaux dédiés à l'information pédagogique des étudiants et d'une notification via l'ENT.</p>

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:

(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage)

Évaluation terminale :	<input type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : <u>cf tableau excel pour le détail des UE concernées.</u>
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NO A préciser : <u>cf tableau excel pour le détail des UE concernées.</u>
Évaluation continue intégrale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : <u>cf tableau excel pour le détail des UE concernées.</u>

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	<p>L'absence à une épreuve sur table ou le défaut de rendu d'un travail parmi ceux exigés est également sanctionné d'un 0 qui minorera la note moyenne à hauteur du coefficient affecté à l'épreuve concernée dans le calcul de la moyenne.</p> <p>Le chargé de TD, avec l'accord de l'enseignant en charge du cours, peut être amené à tenir compte de la situation particulière d'un étudiant en compensant l'absence à une épreuve de contrôle continu sous forme d'un autre travail. En tout état de cause l'évaluation finale doit être adéquate avec le niveau de compétence acquis par l'étudiant dans la matière concernée et ne doit pas entraîner de rupture d'égalité avec les étudiants qui ont satisfait aux exigences du contrat pédagogique.</p>
---	---

<p>Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i></p>	<p>L'absence aux évaluations terminales de première session entraîne un zéro qui pourra être compensé en rattrapage dans les matières concernées ;</p> <p>L'absence aux épreuves de rattrapage n'est pas compensable.</p> <p>Dans le cas de problèmes particuliers rencontré par l'étudiant, le jury appelé à délibérer en est informé par la pédagogie et le RP afin d'en tenir compte dans sa délibération.</p>
--	---

5. Résultats

5.1 Les jurys

<p style="text-align: center;">LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>Modalités sur la délibération à préciser</p>	<p>Le jury est composé par les membres de l'équipe pédagogique.</p> <p>Il statue à la fin du premier semestre pour les résultats du premier semestre.</p> <p>Il statue à la fin du deuxième semestre pour les résultats du deuxième semestre et de l'année.</p> <p>Il statue en session de rattrapage (session 2) pour les résultats de l'année.</p>

5.2 Communication des résultats

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>Modalités à préciser</p>	<p>Les résultats sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet dans les locaux de la FDE et mis en ligne sur l'ENT de l'établissement.</p>

5.3 Le redoublement

<p style="text-align: center;">REDOUBLEMENT <u>[pour la Licence, le redoublement est de droit]</u></p>

Modalités du redoublement à préciser	Possible pour tous les étudiants dont la moyenne annuelle est inférieure à 10.
--------------------------------------	--

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette